Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 19 (1992)

Heft: 1

Artikel: L'intégration européenne. Partie 2, Association européenne de libre-échange (AELE)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912703

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'intégration européenne (II)

Association européenne de libre-échange (AELE)

Lorsqu'en 1958 la première tentative de mettre en place en Europe une vaste zone de libre-échange échoue, sept pays signent en 1960 la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange. Le but de la Convention est expressément d'éliminer les obstacles aux échanges commerciaux avec la Communauté économique européenne (CEE).

Les pays restés en dehors de la Communauté économique européenne, fondée en 1957 (voir «Revue Suisse» 4/91) craignaient d'être exclus du processus d'intégration européenne et discriminés sur le plan commercial, d'où leur décision d'ouvrir des négociations en vue de faciliter les échanges commerciaux entre eux.

Les négociations furent rapidement menées puisque le 4 janvier 1960 à Stockholm, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse ont signé la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE). Depuis lors, trois des sept membres fondateurs ont quitté l'Association pour entrer dans la Communauté économique européenne: le Danemark et le Royaume-Uni en 1973, le Portugal en 1986. Par ailleurs, l'Islande est devenue membre de l'AELE en 1970 et la Finlande, membre associé depuis 1961, a pleinement adhéré en 1986, de même que le Liechtenstein, accueilli au sein de l'organisation en mai 1991.

Deux conceptions de l'intégration

Le souci de se voir discriminer par la Communauté européenne n'était pas la seule raison qui a poussé ces sept pays à s'unir. Dans les années cinquante déjà, deux conceptions de l'intégration européenne s'affrontaient: la première se fondait sur un grand projet d'union européenne non seulement économique, mais aussi politique; la seconde consistait en une association purement commerciale dans le but de faciliter les échanges de biens par la suppression des obstacles douaniers et techniques.

Fondée en réaction à la création de la Communauté économique européenne, l'AELE ne se voulait cependant pas sa rivale. On mesure aujourd'hui mieux que jamais la justesse de la vision politique de ses fondateurs qui, en 1960, ont expressément inscrit dans la Convention de Stockholm la volonté d'éliminer les obstacles aux échanges commerciaux avec la CEE. Ce souci de l'intégration européenne s'est exprimé de manière décisive lors de la réunion, en avril 1984, des ministres des pays de l'AELE et de la CE. L'Espace économique européen (EEE), au sujet duquel la CE et les pays de l'AELE ont ouvert des négociations en juin 1990, fut esquissé pour la première fois au cours de cette rencontre.

«La Voie suisse vers l'avenir européen» ainsi que d'autres informations peuvent être obtenues gratuitement auprès du **Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Section information, Palais fédéral est, CH-3003 Berne.**

Objectifs atteints

En environ 30 ans d'existence, l'AELE a atteint les objectifs que lui avaient fixés ses fondateurs. Elle est parvenue à réaliser une zone de libre-échange de produits industriels et elle a pu jeter un pont entre ses membres et ceux de la Communauté économique européenne. De plus, des pays aux économies traditionnellement ouvertes ont même eu une influence extrêmement positive sur la libéralisation du commerce mondial en faisant valoir leur point de vue au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

La conclusion en 1972, des accords de libre-échange entre les pays de l'AELE et la CE a eu un double effet positif: elle a d'abord permis de jeter un pont entre les deux zones d'intégration économique d'Europe occidentale; elle a ensuite rendu possible le maintien du libre-échange entre les pays restés dans l'AELE, d'une part, le Royaume-Uni et le Danemark, de l'autre, lorsque ces deux pays ont adhéré à la CE.

L'AELE aujourd'hui

L'AELE réunit aujourd'hui l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, le Liechtenstein et la Suisse. Sa tâche principale est d'administrer la zone de libre-échange mise en place par ces sept pays. Le siège de l'AELE est à Genève où le Secrétariat occupe une quarantaine de personnes. Organisation peu bureaucratique, l'AELE dispose d'un budget annuel de 15 millions de francs environ.

Contrairement à la CE, l'AELE ne possède ni autorités ni institutions supranationales. Le Conseil est l'organe directeur de l'AELE. Il peut être composé de représentants permanents que les pays membres déléguent à Genève, ou des ministres des Sept. Les premiers se réunissent environ deux fois par mois, les seconds deux fois par an. Les décisions s'y prennent généralement par consensus. La procédure de vote à la majorité est très rarement utilisée.

Source: «La Voie suisse vers l'avenir européen»; Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne.

Relief der Schweiz

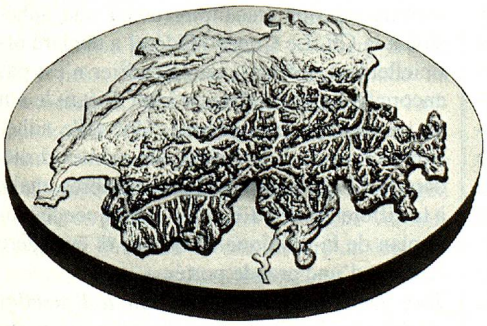

Originalgrösse 65x40 mm

Einzigartig – in Feinplatin, Gold und Silber, je 3 1/5 Unzen

Meisterhafte, bis 1,3 mm tiefe Prägung, numerierte, beschränkte Auflage mit Zertifikat, im Geschenketui

Ein Geschenk für sich selbst oder für die besten Freunde!

Rückseite (verkleinert)

in 100 g Feinsilber: Auflage 3000 Stück à Fr. 170.–
in 100 g Feingold: Auflage 250 Stück à Fr. 2800.–
in 100 g Feinplatin: Auflage 100 Stück à Fr. 3300.–
inkl. Porto, gegen Vorauszahlung

F. u. B. SIGL, Goldschmiede
CH 7320 Sargans
Tel. 085 2 27 15, Fax 2 78 77

Bitte senden Sie mir
_____ Stück ☐ Silber ☐ Gold ☐ Platin

Name/Vorname _____
Adresse _____
PLZ _____ Ort _____
Land _____
Datum _____ Unterschrift _____

Bitte Check der Bestellung beilegen. Danke.